

Editorial

Quoique les souvenirs de nos vacances soient encore bien présents en nos esprits, la reprise d'automne oblige chaque personne et lui impose une activité accrue. Cette réalité est valable non seulement sur le plan professionnel mais aussi pour toutes les activités annexes qui accompagnent généralement la vie de bon nombre de citoyens.

Sur le plan politique cette « reprise » revêt cette année une importance particulière. En effet, la période quadriennale qui fixe la durée des mandats de nos Députés et Conseillers d'Etat expire cet automne. Les 24 octobre et 21 novembre prochains, les citoyens et citoyennes de notre république procéderont au renouvellement de notre parlement genevois et de notre exécutif cantonal.

Une nouvelle campagne électorale a commencé.

Ceux et celles qui suivent régulièrement la vie politique de notre petite république, ne seront point étonnés, si à cette occasion la vie de nos partis politiques s'anime quelque peu. Il est normal en effet qu'à l'occasion du renouvellement des mandats de ses représentants, un parti politique fasse un effort tout spécial pour informer le plus grand nombre de citoyens possible, des buts qu'il poursuit, de son idéal, de l'activité que déploient ses représentants.

Certains sans doute objecteront que toute cette propagande de dernière heure est de nature à fausser l'opinion du citoyen. Force nous serait hélas de répondre que pareille appréciation est un signe assez net d'une absence de sens civique.

En effet, tout citoyen conscient du rôle qu'il doit jouer au sein de notre petite république, suit avec intérêt et permanence la vie de nos parlements et de nos institutions.

Toute propagande pré-électorale ne lui apparaît alors que comme un rappel des tendances politiques existantes et de l'activité des différents partis en présence.

Le Parti chrétien-social genevois, fort de l'importante activité déployée par ses élus au cours de la législature qui s'achève, présente à l'occasion de ses prochaines élections une liste de candidats compétents, représentatifs des différents milieux sociaux et professionnels de notre population.

Le gros travail fourni par sa députation, concrétisé à l'exécutif cantonal par les importantes réalisations opérées par ses deux conseillers d'Etat Emile Dupont et André Ruffieux, méritera à ce parti, nous l'espérons, une confiance accrue auprès de notre population genevoise.

Aussi invitons-nous donc chaque citoyen et citoyenne de notre commune à participer à cette prochaine consultation populaire et à apporter au Parti chrétien-social genevois l'appui de sa collaboration et de sa confiance.

Charles Babel
Maire de Lancy

Hommage

à Emile Dupont



On dit volontiers que les républiques sont ingrates. Et pourtant, au moment où Monsieur Emile Dupont va quitter le Conseil d'Etat, nous ressentons plus que jamais toute la reconnaissance que nous lui devons.

D'autres auront l'occasion de rappeler les étapes d'une carrière politique si pleinement remplie, d'en citer les dates importantes, les réalisations les plus marquantes.

Pour nous, c'est notre gratitude que nous voulons lui dire avant tout. Nous avons pour cela de bonnes raisons.

Tout d'abord, Monsieur Emile Dupont fut et restera pour nous un exemple par la conception qu'il avait de son rôle de magistrat.

Alors que la fonction publique est si souvent l'objet de critiques, Monsieur Dupont a surmonté tous les obstacles en raison de la grandeur qu'il attachait à sa mission. C'est ainsi qu'il s'est acquis l'estime de tous, même de ceux qui se considéraient comme ses adversaires.

Notre gratitude, nous la lui devons aussi pour toute l'aide et l'appui efficaces qu'il nous a

donnés.

C'est plus qu'une circonstance heureuse que d'avoir eu à la tête du Conseil d'Etat un citoyen de Lancy, lorsque notre Commune se trouvait en plein développement et devait faire face à des problèmes d'une importance inconnue jusqu'ici.

Les encouragements, les conseils de Monsieur Dupont sont pour une grande part dans les réalisations de la Commune au cours de ces dernières années.

Enfin, c'est presque un pléonasme de rappeler l'œuvre de Monsieur Dupont en faveur de la

construction d'appartements à loyers modérés, puisque son nom est attaché à la législation promulguée sous son inspiration. Dans cette action, Monsieur Dupont a démontré une connaissance extraordinaire des problèmes sociaux, humain et politique. Non seulement il a mis fin, en tout ou partie, à des difficultés sociales et morales, mais encore il a, sans aucun doute, empêché l'éclatement d'une grave crise politique.

L'avenir dira tout ce que le Canton doit dans ce domaine à notre Conseiller d'Etat.

Pour terminer, nous nous rendons compte combien il est impossible en quelques mots, de mettre en relief les qualités d'un tel homme. Seule l'amitié que nous lui portons peut lui faire comprendre nos sentiments; c'est pourquoi en disant au revoir au Conseiller d'Etat, nous serrons la main de l'ami: lui nous reste.

A. Bernasconi
conseiller administratif

POUR UNE ACTION POLITIQUE PLUS GÉNÉREUSE !

Avec les premières feuilles de l'automne voltigent autour de nous les tracts et les papillons lancés dans le cadre de la campagne électorale. Slogans prometteurs, projets audacieux, arguments qui se veulent décisifs nous invitent à sortir de notre inertie et sollicitent notre participation aux élections prochaines.

Depuis que les femmes, il y a cinq ans déjà, ont obtenu leurs droits civiques, elles ont eu à plusieurs reprises la possibilité de manifester leur volonté d'agir. Pourtant, trop nombreuses encore sont celles qu'il faut convaincre de la nécessité d'une présence féminine dans la vie politique. Une indifférence quasi totale ankylose certaines d'entre elles et les prétextes invoqués pour motiver un abstentionnisme coupable n'en atténuent pas les dangereuses conséquences.

Les élections au Grand Conseil

doivent être pour nous, femmes, l'occasion d'une sérieuse prise de conscience de nos devoirs de citoyennes. Nos besoins intellectuels, moraux, les misères sociales, la fragilité d'un monde dont nous ne savons ce qu'il sera demain ne constituent-ils pas des raisons d'agir suffisamment valables? Nous ne pouvons rester insensibles aux problèmes qui touchent à la famille, à l'éducation, à la morale, au bonheur de chaque in-

dividu dans la société, à la paix dans le monde! Ces problèmes, ils nous concernent toutes. Toutes nous désirons les voir abordés, pensés par des hommes et des femmes qui partagent nos idées les plus profondes.

Agir

voilà le grand mot mais comment? Si toutes nous ne pouvons nous engager dans une activité politique suivie, si toutes nous ne pouvons fréquenter les assemblées d'un parti, notre objectif premier ne sera-t-il pas de remplir le plus simple et le plus important de nos devoirs civiques: celui de voter?

Dans quel esprit alors, nous rendrons-nous aux urnes les 22, 23, 24 octobre?

Irons-nous, sceptiques, désabusées, coller notre estampille sur la liste d'un parti en n'essayant pas de nous informer, de connaître ceux à qui nous accorderons nos suffrages? Irons-nous sans la moindre objectivité, d'un coup de crayon vengeur autant que mesquin, assouvir des rancunes aussi tenaces qu'inutiles?

Les candidats et les candidates

dont les noms figurent sur la liste du parti indépendant chrétien-social méritent notre confiance. Ils ont droit aussi à notre reconnaissance puisqu'ils accep-

tent d'assumer les responsabilités et les charges que leur vaudra, peut-être, un mandat souvent lourd à porter.

Sur les quarante-neuf candidats qui se présentent, nous comptons six femmes, capables de de-

(Suite en p. 3) Marie-J. Besson

Impressions de législature

À la sortie d'une séance du Grand Conseil où nous devons bien reconnaître qu'elle a fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose, ces impressions pourraient être quelque peu empreintes de déception.

Cependant il faut avoir suivi le long chemin de certain projet de loi, qu'il soit d'ordre social, économique, financier ou urbanistique, depuis sa présentation au Grand Conseil jusqu'à son adoption définitive, pour connaître quelles difficultés ont dû vaincre les députés lors des séances souvent nombreuses des commissions de travail.

Il faut avoir vu, avec quels compétence, courage et persévérance, certains commissaires apportent leurs convictions profondes afin que ces futures lois soient dignes de la conception chrétienne de la société que notre parti proclame et défend.

Il semble alors évident qu'au travers des séances quelquefois houleuses du Grand Conseil, où certains orateurs font plus penser à des joutes démagogiques qu'à un débat parlementaire, se jouent des options fondamentales importantes qui ne peuvent être étudiées à fond qu'en séance de commission ou de travail de la députation.

Il n'en reste pas moins qu'au-delà de séances où l'autorité et le respect semblent quelque peu bafoués, c'est

un véritable combat qui se déroule où des conceptions souvent opposées de la société s'affrontent. Et nous devons y être présents.

Il n'est pas inutile de rappeler au début de ces quelques lignes le rôle de l'Etat gardien du bien commun. Notre Conseiller d'Etat André Ruffieux le dit excellemment dans le dernier numéro de « Communauté »: « Gardienne du bien commun, l'autorité doit avant tout protéger et garantir le droit des citoyens, spécialement des faibles qui ne peuvent résoudre par eux-mêmes leurs propres difficultés. En assurant le respect des droits de chacun, l'Etat concourt à l'avènement du bien de tous. »

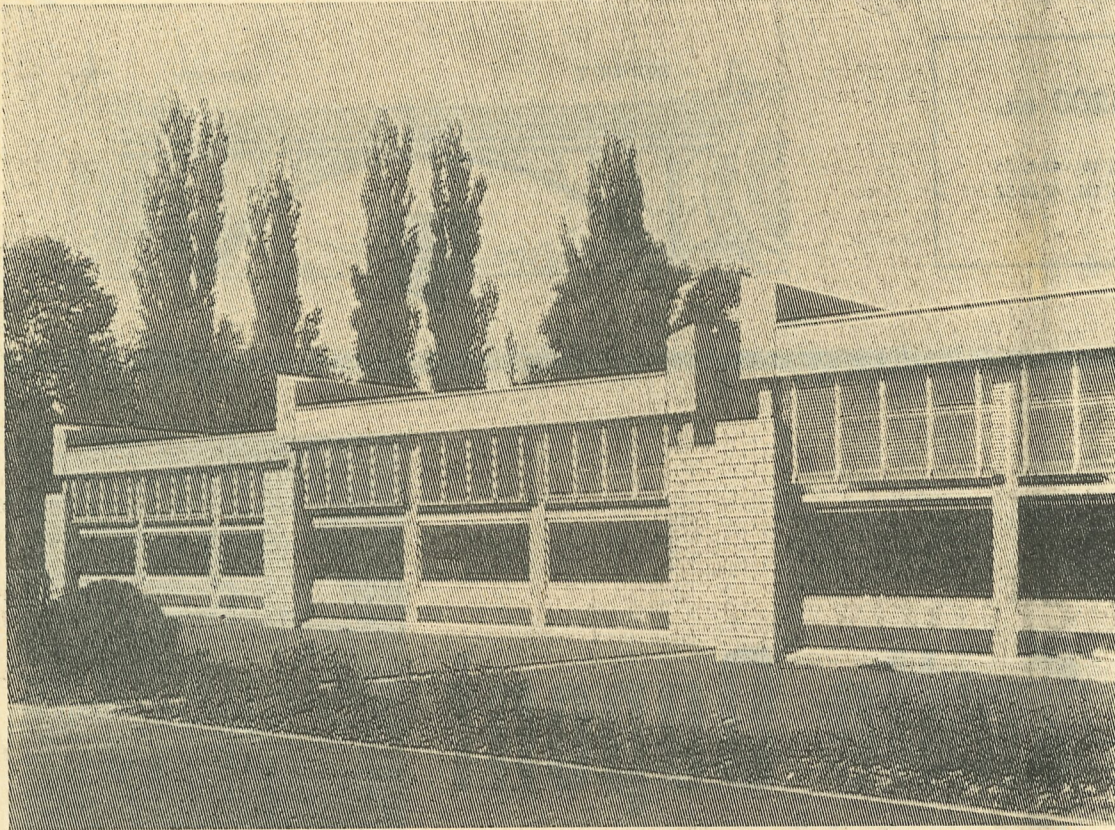
Sur le plan concret, permettez-moi de citer les plus importants projets de lois où j'ai eu l'honneur de fonctionner comme commissaire.

LOIS SUR LES ROUTES

La loi actuelle date de 1895 et sa teneur a été sensiblement modifiée en 1918 et en 1931. Inutile d'insister pour démontrer qu'en regard du développement extraordinaire de l'automobile les besoins actuels routiers demandent une loi nouvelle donnant les moyens suffisants à l'Etat pour assurer un réseau de circulation digne d'une ville moderne.

(Suite en p. 3) Pierre Milleret, député

Une politique d'équipement appréciée :



Ecole des Palettes

Début des travaux : 15 mars 1965.

Fin des travaux (école enfantine) : le 6 septembre 1965, 102 enfants de 5 à 7 ans ont pris possession des nouveaux locaux.

Notre photo : Façade de l'école des Palettes.

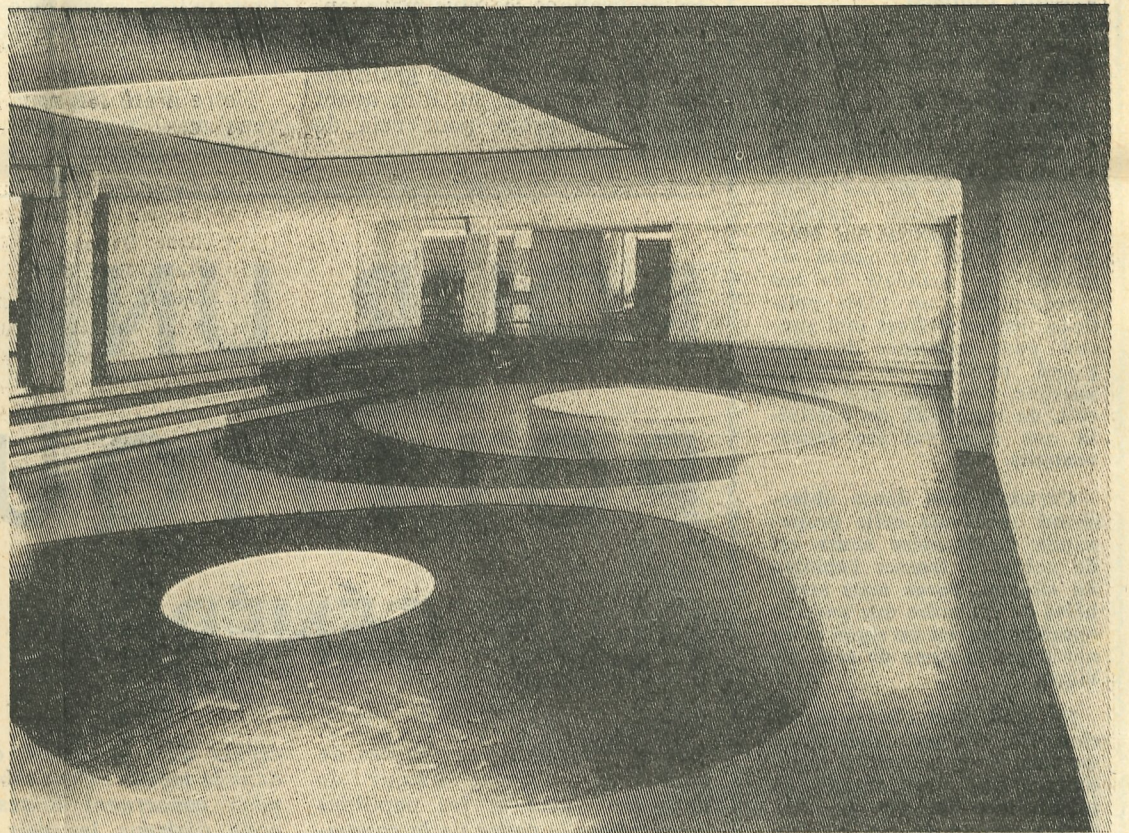
nouvelles écoles

Ecole de la Caroline

Début des travaux : 15 mars 1965.

Fin des travaux (école enfantine) : le 6 septembre 1965, 110 enfants de 5 à 7 ans ont pris possession des nouveaux locaux.

Notre photo : Hall-théâtre enfantin de l'école de la Caroline.



Une rapidité d'exécution record :

Grâce à la persuasion de M. Alphonse Bernasconi, conseiller administratif, vigoureusement appuyé et encouragé par tous nos représentants et par les autorités communales, ces travaux ont pu être menés à chef en un temps record.

Moins de 5 mois

ont suffi pour mettre à disposition des écoliers :

- 8 classes spacieuses
- 2 halls-théâtre
- 2 préaux goudronnés et fleuris

Les travaux ont été conduits par M. Paul Waltenspühl, architecte, professeur au Polytechnicum de Zurich.

ONEX
CITÉ NOUVELLE

ALIMENTATION
MARKET

CAROLL
CITÉ CAROLL

Blanchisserie
des
Ormeaux

clivent

(Suite de la page 1)

Cette loi insiste en premier lieu, dans le domaine technique, sur des exigences plus élevées quant aux caractéristiques des différentes routes.

Les problèmes les plus importants qui ont dû être résolus sont notamment la cession de hors-ligne, les canalisations des services publics et l'écoulement des eaux en fonction de la loi sur les eaux de 1961. Cette nouvelle loi sur les routes doit en principe être votée prochainement par le Grand Conseil, la commission ayant terminé ses travaux.

LOI SUR LE REMEMBREMENT FONCIER URBAIN

Cette dernière donne les moyens nouveaux, nécessaires aux promoteurs, par exemple à l'Etat qui désire restructurer de nouveaux quartiers actuellement insalubres.

Cette loi fait apparaître une nouvelle notion où dans un périmètre donné la majorité des propriétaires peut imposer un plan d'aménagement. Elle doit ainsi éviter qu'un seul propriétaire puisse bloquer définitivement le développement d'un quartier.

Sur le plan juridique cette loi est évidemment très compliquée car l'ensemble des droits des citoyens doit être respecté et les possibilités de recours sont nombreuses. Toutefois, les députés espèrent vivement que l'Etat aura l'occasion d'appliquer cette nouvelle loi prochainement, par exemple pour le quartier des Grottes. Notons que plusieurs autres cantons s'intéressent vivement à l'application de cette loi qui s'inscrit dans l'optique de notre programme 65-69 prévoyant de donner les moyens nécessaires à l'Etat pour assurer l'aménagement harmonieux de notre territoire.

ROUTES NATIONALES

Ce projet de loi, qui a été voté à une grande majorité par la commission des travaux (dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur), propose un principe quant aux traversées des routes nationales sur le territoire du canton de Genève. Ce principe est d'adopter deux ceintures, une de 1re classe à l'ouest et une de 3e classe à l'est comportant la traversée de la rade et participant ainsi à l'amélioration du trafic urbain.

Il a été difficile aux commissaires de prendre une position définitive du fait qu'ils ne possèdent pas de programmation d'exécution des grands travaux en fonction de leur degré d'urgence. En effet d'autres travaux sont évidemment beaucoup plus urgents pour la communauté genevoise.

Cependant on reproche souvent

aux autorités de ne pas prévoir l'avenir; dans ce cas précis, ce projet doit permettre au service d'urbanisme de modeler le développement de notre ville touchée par le tracé de ses ceintures. D'autre part, cette option doit permettre aux autorités fédérales et cantonales de poursuivre leur étude parallèlement pour les deux ceintures. Ce projet de loi doit être soumis au Grand Conseil à la prochaine législature.

CENTRE DE RÉGULATION DES NAISSANCES

Ce projet de loi, qui a été adopté à l'unanimité du Grand Conseil, légalise et confirme une situation déjà existante en officialisant le centre de régulation des naissances dont le directeur est le remarquable professeur Geisendorf, qui a déjà marqué l'activité de ce centre, de son profond respect des convictions de chacun.

Grâce à l'intervention de nos députés, en particulier de notre président central Guy Fontanet, nous avons fait ajouter, ce qui nous paraît extrêmement important, l'article suivant: «L'activité du centre doit s'exercer dans le respect des consciences morale et religieuse». Ainsi une fois de plus notre présence a marqué d'une façon concrète une loi si actuelle et si discutée.

LOI SUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

Une commission extraordinaire de 25 membres, comprenant la commission des grands travaux et celle du budget réunies, a étudié très à fond le problème des grands travaux d'équipement présentés par le Conseil d'Etat ainsi que les propositions de financement formulées par ce dernier. Permettez-moi de citer ici, le courage et la clarté de vue de notre Conseiller d'Etat Emile Dupont, chargé des finances, et de l'ensemble de notre députation qui a pleinement appuyé son chef de file, dans une position loyale (mais peut-être pas très électorale et surtout peu populaire) vis-à-vis de la population.

Je ne crois pas trahir mes collègues en affirmant que l'ensemble des députés a été d'accord sur un point: le programme de ces 10 prochaines années est insuffisant, et la plupart des réalisations ne peuvent plus attendre.

Toutefois la votation populaire, pendant quelques années au moins, met en péril l'équipement de notre canton et les autorités devront rapidement revoir cet important problème.

CONCLUSION

Les impressions de ces 4 ans de législature viennent confirmer ce que disait notre président de la commission du programme, Jean Babel,

député, candidat au Conseil d'Etat, dans le dernier numéro de «Communauté»:

«En ce qui concerne notre parti, sa place est sans doute encore plus grande dans les présentes circonstances qu'en d'autres. En face de l'évolution rapide de notre société il offre l'incontestable avantage d'une doctrine sûre et solide, dans le sens de laquelle pourront être prises les options essentielles d'ordre économique ou social intéressant notre canton. A ce titre déjà il apparaît comme un guide à une opinion publique qui se cherche et qui sent profondément le besoin d'un changement.

Mais en plus d'une ligne de conduite sûre, notre parti voudrait in-

diquer l'esprit dans lequel la politique de demain devrait être menée: tous solidaires. Il ne suffit pas, en effet, de vouloir dépasser le libéralisme ou l'étatisme, il faut encore se dépasser soi-même au service de la collectivité. Revaloriser la politique, tel est le but qu'il se propose, et par lequel il espère redonner foi en nos institutions.

Notre parti est ainsi plus actuel et plus nécessaire que jamais. Il offre une réponse valable aux questions que se pose le corps électoral, et c'est pourquoi il brigue avec confiance ses suffrages.»

Ce sera ma conclusion.

Pierre Milleret, député

Elections du Grand Conseil

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 octobre 1965

LES CANDIDATS DU PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN-SOCIAL

1 - Ruffieux André, vice-président du conseil d'Etat,	Genève	25 - Ecuillon Alice (Mme), sage-femme,	Genève
2 - Maître Yves, conseiller national,	Genève	26 - De Saussure Antoine, architecte	Genève
3 - Fontanet Guy, président du parti,	Thônex	27 - Morand Madeleine (Mme), laborantine médicale,	Genève
4 - Abbé-Decarroux Jean, député,	Carouge	28 - Desbiolles Albert, agriculteur,	Meinier
5 - Babel Jean, député,	Genève	29 - Riondet Lily (Mme), ménagère,	Genève
6 - Baudit Paul, député,	Bernex	30 - Desjacques Edmond, architecte,	Thônex
7 - Berraz Mary-Charlotte (Mlle), député,	Genève	31 - Desjacques Jean-Pierre, gérant caisse-maladie,	Vernier
8 - Boccard Georges, député,	Grand-Saconnex	32 - Duboule Henri, architecte,	Onex
9 - Buensod Jean-Paul, député,	Genève	33 - Dufour Rémy, commerçant,	Chêne-Bourg
10 - Chevrier John, député,	Chêne-Bougeries	34 - Dunand Robert, secrétaire caisse-maladie,	Lancy
11 - Ducret Jules, député,	Genève	35 - Fleury Charles, ouvrier métallurgiste, président commission ouvrière,	Aïre
12 - Emery François, député,	Onex	36 - Föllmi Dominique, professeur,	Genève
13 - Emmenegger René, député,	Vernier	37 - Grand Marcel, ouvrier meuisier-ébéniste,	Carouge
14 - Genet Gaston, député,	Veyrier	38 - Gremion Roland, employé de bureau,	Genève
15 - Mabut Jules, député,	Croix-de-Rozon	39 - Magnin Jean-Pierre, maraîcher,	Plan-les-Ouates
16 - Malnati Virginio, député,	Meyrin	40 - Miazza Gilbert, entrepreneur,	Genève
17 - Mégevand Jean-Jacques, député,	Carouge	41 - Nicolet Albert, secrétaire mairie adjoint,	Thônex
18 - Mermoud Jacques, député,	Genève	42 - Noirjean Georges, économiste,	Meyrin
19 - Milleret Pierre, député,	Lancy	43 - Peiry Eric, employé PTT,	Lancy
20 - Roset Maurice, député,	Satigny	44 - Riondet Paul, vendeur,	Presinge
21 - Beck Marie-Laure (Mme), présid. du groupe féminin,	Genève	45 - Senti Henri, commerçant,	Genève
22 - Caretti Yvan, secrétaire,	Genève	46 - Thorens Justin, avocat,	Genève
23 - Cremona Marguerite (Mme), ménagère,	Lancy	47 - Tschupp Antoine, ouvrier métallurgiste,	Genève
24 - Comé Pierre, architecte,	Lancy	48 - Alessi Serge, entrepreneur,	Verseix

Les candidats
habitant
la commune
de Lancy



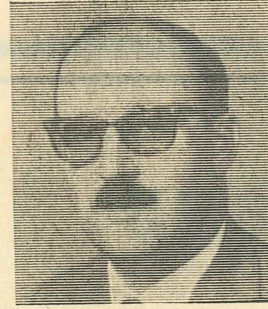
Pierre Milleret
Conseiller municipal, député



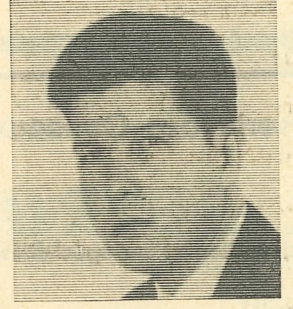
Marguerite Crémont
Ménagère



Robert Dunand
Secrétaire Caisse-maladie



Pierre Comé
Architecte



Eric Peiry
Employé PTT

POUR UNE ACTION POLITIQUE PLUS GÉNÉREUSE!

(Suite de la page 1)

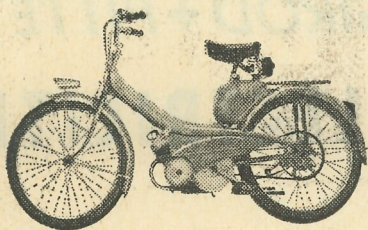
venir nos porte-parole au sein du Grand Conseil. Pleinement conscientes de leur engagement, elles le sont aussi des réticences aussi bien féminines que masculines suscitées par leur action dans la vie politique. Gardons-nous à leur égard, comme à l'égard de tous les candidats de notre parti, d'une attitude négative qui nous

pousse systématiquement à être «contre quelqu'un», «contre quelque chose» et si un choix s'impose à nous, qu'il soit celui d'un esprit lucide, certes, mais positif aussi, ouvert, généreux.

Notre nouveau Grand Conseil sera ce que nous le ferons. Que seul le désir du bien de la communauté inspire nos décisions prochaines.

Marie-J. Besson

CYCLES A. POCHAT



AGENCE **Mobylatte**

Vélosolax - Solexine

Place des Ormeaux 4 Pt-Lancy Tél. 42 66 25

André DUPONT

ENTREPRISE DU BÂTIMENT

Maçonnerie
Gypserie - Peinture

3, place du 1er-Août

Grand-Lancy

Tél. 42 33 14



1212 GRAND-LANCY 55 GE
Tel. (022) 42 29 03

Locaux de vote

Salles de réunion
du Petit et du Grand-Lancy

Heures de scrutin

Vendredi 22 octobre: 19 à 21 h.

Samedi 23 octobre: 16 à 19 h.

Dimanche 24 octobre: 10 à 12 h.

Phonique - Thermique - Acoustique du bâtiment
Bureau : 14 b, chemin des Palettes, Grand-Lancy

MEUBLES
RIDEAUX

Henri Borella

TAPISSIER - DÉCORATEUR

TAPIS
MOQUETTES
LITERIE

Tél. (022) 42 54 57 - 68, route du Grand-Lancy
1212 Grand-Lancy - Genève

CONTRÉVILLE
CHARRIER
Pschitt!
Orange et Citron
en exclusivité
PERVILLE
GRAND-LANCY GENEVE
Téléphone 42 75 77

SES SPÉCIALITÉS
Avenue des Palettes 5 Tél. 42 99 91 Grand-Lancy

Boulangerie — Pâtisserie — Tea-Room

TERRIER

Grand-Lancy

Auberge des Communes-Réunies

M.L. DÉTHIOLLAZ

Route du Grand-Lancy 45

Tél. 42 31 47

FAVORISEZ
NOS
ANNONCEURS

Ferblantier - Appareilleur

Gilbert KAUFMANN

11, chemin du 1er-Août

Grand-Lancy

Tél. 45 37 75

ASSEMBLÉES D'INFORMATION

Mercredi 13 octobre à 20 h. 30

Présidence : M. Charles BABEL, maire de Lancy

Orateurs : M. Yves MAITRE, conseiller national, député
M. Pierre MILLERET, conseiller municipal, député
M. Pierre COMÉ, candidat au Grand Conseil
Mme Marie-Jo BESSON, institutrice.

Salle Communale
du Petit-Lancy

Jeudi 14 octobre à 20 h. 30

Présidence : M. Charles BABEL, maire de Lancy

Orateurs : M. Emile DUPONT, conseiller d'Etat
M. Pierre MILLERET, conseiller municipal, député
Mme Marguerite CREMONA, candidate au Grand Conseil
M. Robert DUNAND, candidat au Grand Conseil

Salle Communale
du Grand-Lancy

Vendredi 15 octobre à 20 h. 30

Présidence : M. Charles BABEL, maire de Lancy

Orateurs : M. Guy FONTANET, président du Parti, député
M. Robert DUNAND, candidat au Grand Conseil
M. Eric PEIRY, candidat au Grand Conseil
Mme Marie-Jo BESSON, institutrice.

Café Chappuis
Quartier des Palettes
(angle route St-Julien/
Communes-Réunies)

Vendredi 15 octobre à 20 h. 30

Assemblée commune avec l'Association d'Onex.

Orateurs : M. André RUFFIEUX, vice-président du Conseil d'Etat
M. François EMERY, conseiller municipal, député
M. Henri DUBOULE, conseiller municipal, candidat au Grand Conseil
Mme Marguerite CREMONA, candidate au Grand Conseil.

Ecole
des Communilles
Quartier de la Caroline
Av. des Grandes-Communes
(près Garage Total)

Plâtrerie - Peinture - Papiers peints

Louis GUTMANN

Petit-Lancy

Tél. 43 08 61

Entreprise du bâtiment

Victor LORENZINI

Grand-Lancy

Tél. 42 78 90

Café - Brasserie

Au CARREFOUR
C. Rossif

Grand-Lancy

Tél. 42 23 16

MENUISERIE

Camille LORENZINI
Avenue des Communes-Réunies

Grand-Lancy

Tél. : Atelier : 42 39 84
App. : 42 52 96

Restaurant Beau-Site

Henri COTTET

Petit-Lancy

Tél. 42 47 90



Toutes confections
florales & artistiques

tél. 42 67 33

Vachoux-Genève

Brasserie des Ormeaux

M. PERRUCHOU

Sa restauration et ses spécialités

Petit-Lancy

LOCAUX DE VOTE

Salles de réunion
du Petit et du Grand-Lancy

HEURES DE SCRUTIN

Vendredi 22 octobre : 19 à 21 h.
Samedi 23 octobre : 16 à 19 h.
Dimanche 24 octobre : 10 à 12 h.

Télectro - Entreprise Electrique

Joseph W. PARTH

Tél. 42 24 66

Route du Grand-Lancy 56

Grand-Lancy

Boulangerie - Pâtisserie

Georges FOL

SE RECOMMANDE

Petit-Lancy

Tél. 42 55 80

Ferblanterie - Plomberie
Sanitaire

Fernand - BARBEY

4, chemin de l'Epargne

PETIT-LANCY

Tél. 42 55 08

Vins en gros

C. BERTHOUD et Cie S.A.

Pont-Rouge - Lancy

Dépositaire ORSAT S.A., MARTIGNY

GIROD + PITTET

ÉLECTRICITÉ

Petit-Lancy

Tél. 43 22 13